



**Pour que
vivent
nos langues**



Réponses des candidats.es aux élections législatives.

Sollicitation du Collectif *Pour que vivent nos langues*

Pour le droit de vivre dans nos langues !

A l'appel du collectif *Pour que vivent nos langues*, des milliers de personnes se sont rassemblées, le samedi 1er juin 2024, dans plus de 100 lieux au Pays Basque, en Bretagne, Corse, Alsace, Catalogne, dans l'espace occitan, Picardie, et les différents territoires concernés, pour demander une modification de la constitution, afin que nos langues vivent et que nous puissions vivre dans nos langues.

En mai 2021, était votée la loi relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion dite « Loi Molac » que le Conseil constitutionnel censurait partiellement. Immédiatement une interprétation restrictive de l'article 2 de la Constitution (qui indique notamment que la langue de la République est le français) continue à être systématiquement opposée à chaque avancée possible pour nos langues, entravant toujours davantage leur transmission, utilisation et visibilité.

- La situation des Fañch, Iñaki, Aña, Artús n'est toujours pas éclaircie et la liberté de choisir le prénom de son enfant avec un signe dit « diacritif » est systématiquement remise en question,
- Les collectivités publiques souhaitant développer l'usage de nos langues dans leurs institutions ont été systématiquement attaquées et leurs délibérations annulées au Conseil d'État ou au tribunal administratif (Polynésie française, Communes catalanes d'Elné, Port-Vendres, Amélie-les-Bains et Tarerach, Collectivité territoriale de Corse, reconnaissance de coofficialité du Créole en Martinique...),
- La situation se dégrade dans l'enseignement avec :
 - l'« oubli » des langues régionales lors des réformes du collège, réformes du lycée, « choc des savoirs » et maintenant lors de la réforme annoncée de la formation des enseignants ;
 - leur disparition pour les épreuves DNL (Disciplines Non Linguistiques) du baccalauréat et seule la lutte a permis le maintien de la présentation en langues régionales des sujets des épreuves du brevet pour cette année ;
 - la non-application de la généralisation de l'enseignement des langues régionales à tous les élèves d'un territoire qui le souhaitent, inscrite dans la loi en 2021, car aucun moyen supplémentaire permettant d'atteindre cet objectif n'a été engagé par le Ministère de l'Éducation Nationale ;
 - les alertes de la chambre régionale des comptes de Bretagne pointant l'insécurité juridique de la circulaire de l'Éducation Nationale de 2021 (censée protéger l'enseignement par immersion, suite à la censure du Conseil constitutionnel) avec sa possible remise en question à tout moment par un nouveau gouvernement,
 - le blocage de la contractualisation de Scola Corsa et le non-renouvellement des conventions avec Seaska ou Diwan.

Nos langues ne peuvent vivre dans cette précarité. Elles ont besoin que ce qui a été construit jusqu'à présent ne puisse pas être remis en cause. Elles ont besoin que les projets d'avenir soient consolidés. Elles ont donc besoin d'une sécurité juridique qui nécessite une modification de la Constitution. **Si vous êtes élu.e, vous engagez-vous à œuvrer en faveur d'une révision constitutionnelle afin de consacrer l'usage et la transmission des langues régionales en France ?**

Nous vous proposons de répondre, en tant que candidate / candidat aux élections législatives.

Ci-dessous, **réponses par ordre alphabétique** des candidats des

- 13ème :
- 14ème : Paul Christophe,
- 15ème : Jean Pierre Bataille, Emilie Ducourant

qui se sentent concernés par la question des langues régionales

14^{ème} – Paul CHRISTOPHE

Réponse : OUI

Commentaire : Alors vice-président du groupe d'études "langues et cultures régionales" aux côtés de Paul Molac, j'ai voté, en mai 2021, en faveur de la loi présentée par ce dernier, relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion. Comme beaucoup je regrette la censure partielle de ce texte par le Conseil constitutionnel suivant une interprétation de l'article 2 de la Constitution que je ne partage pas. Aussi, je m'engage à soutenir une modification de l'écriture de cet article via une révision constitutionnelle permettant de lever cet obstacle. Je soutiens les langues régionales, **Je soutiens le flamand. "Ja om 't Vlamsch"**

15^{ème} – Jean-Pierre BATAILLE

Réponse : OUI

Commentaire : Depuis plus de 20 ans **j'ai toujours manifesté mon soutien à la langue Flamande** et temps que Maire de Steenvoorde mais également aux langues régionales (Flamand et Picard) en temps que conseiller régional.

15ème – Emilie DUCOURANT

Réponse : OUI

Commentaire : Je suis la maman d'un garçon de neuf ans complètement bilingue français - néerlandais (la forme écrite du dialecte flamand). Il est scolarisé dans une école frontalière de Flandre belge. Aussi je pense être légitime pour m'exprimer sur ce sujet. En Flandre française, la question linguistique est hélas devenue un objet politique et en aucun cas linguistique. J'ai écrit un plaidoyer sur le site 'les plats pays' en faveur de l'ajout du néerlandais dans le futur office public des langues régionales. Je signe votre appel avec la réserve suivante: **je ne soutiens pas l'enseignement scolaire du dialecte flamand** mais plutôt l'enseignement du néerlandais qui permettra aux enfants d'accéder au bilinguisme. Une bonne maîtrise du néerlandais est une excellente porte d'entrée vers la connaissance du flamand occidental.